

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 60/1969 (1969)

Artikel: Valais
Autor: Bourban, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

composti in numero paritetico di insegnanti e di apprendisti. I rappresentati di tali consigli regionali compongono, sempre in proporzione paritetica, il « Consiglio scolastico cantonale » che conta attualmente 36 consiglieri, dei quali 18 apprendisti. Scopo di tale consiglio è lo studio di problemi che concernano la formazione professionale, la scuola e il lavoro nell'ambiente in conformità delle relative leggi federali e cantonali. Il Consiglio scolastico cantonale delibera in modo autonomo circa i problemi da sottoporre alle competenti autorità. Argomenti già trattati e discussi: ambiente di lavoro dell'apprendista, apprendisti e datori di lavoro, il potenziamento dell'insegnamento culturale nelle scuole, l'insegnamento professionale medio superiore.

DATI STATISTICI

Case dei bambini	6 334 bambini	(514 in più rispetto all'anno precedente)
Scuole elementari	16 075 allievi	(+ 492)
Scuole maggiori	4 981 allievi	(+ 507)
Ginnasi	3 195 allievi	
Liceo	426 allievi	
Scuola magistrale (con le classi del preparatorio)	968 allievi	
Scuola di commercio	196 allievi	
Scuola tecnica cantonale	268 allievi	
Scuole professionali	6 759 allievi	

Corsi per adulti: intensa è proseguita l'azione per la diffusione dei corsi anche nei centri minori (31 rispetto ai 7 dell'anno precedente). In totale si svolsero oltre 80 corsi e la rispondenza del pubblico si è riconfermata ottima, anzi in continuo aumento.

Assegni di studio: no. delle borse 1301
 importo assegni fr. 2 146 090.—
 importo prestiti fr. 156 650.—

Edilizia scolastica: il Gran Consiglio ha votato per edifici scolastici comunitari sussidi per un importo di fr. 9 088 232.— (spesa complessiva: fr. 23 651 843.—); il Consiglio di Stato ha concesso ulteriori sussidi per opere minori, che ammontano a circa un milione di franchi. Rilevanti sono pure state le spese per la costruzione o l'ampliamento degli edifici delle scuole cantonali.

GIUSEPPE MONDADA

VALAIS

Une mutation importante à signaler dans cette chronique du Valais: le 1^{er} mai 1969, M. Antoine Zufferey, de Sierre, succédait à M. Marcel Gross à la tête du Département de l'Instruction publique.

M. Gross accédait lui-même à ce poste en 1953. Pendant ces seize ans d'activité à la tête de ce département, il a préparé et fait voter une loi scolaire qui a modifié profondément les structures de l'école valaisanne. Mentionnons en passant quelques points importants: la prolongation de la scolarité primaire, la revalorisation du statut matériel du personnel enseignant, la construction de nombreux centres scolaires, la création des écoles secondaires du premier degré, des classes de promotion et de développement, la réorganisation de l'enseignement professionnel...

Pour son excellent travail à la tête de l'Instruction publique, M. Gross mérite la reconnaissance du Valais tout entier.

Quant à M. Antoine Zufferey, qui fut brillamment élu par le peuple valaisan lors des élections au Conseil d'Etat du 2 mars 1969, il est d'origine anniviarde, mais né à Sierre le 4 septembre 1928. Après de brillantes études classiques, il entreprit des études de philosophie et de théologie avant d'opter pour la carrière d'ingénieur. La vaste culture, la jeunesse et le dynamisme de M. Zufferey font de lui un chef dont les Valaisans attendent beaucoup.

Nos vœux de réussite l'accompagnent dans sa tâche aussi passionnante que difficile.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

M. Angelin Luisier, chef du Service de l'enseignement secondaire et de la formation professionnelle, a quitté ce poste à la fin avril 1968 après une activité fructueuse de cinq ans, pour assumer une autre responsabilité dans l'industrie privée. De 1963 à 1968, M. Luisier a rendu de grands services à l'Instruction publique, notamment en ce qui concerne l'organisation du service de l'enseignement secondaire prévu par la loi sur l'Instruction publique du 4 juillet 1962, l'unification des conditions d'admission à tous les degrés de l'enseignement secondaire, l'introduction de la gratuité de l'enseignement selon les dispositions de la loi, la réadaptation du règlement de maturité dans le but d'une unification des exigences et de la revalorisation des certificats sur le plan cantonal, la reconnaissance de certains établissements privés désormais liés par la convention.

C'est à M. Joseph Guntern qu'a été confié le poste de chef de service de l'enseignement secondaire. M. Guntern connaît bien les problèmes de l'Instruction et de l'éducation des jeunes puisqu'il remplissait avec un égal succès les fonctions d'inspecteur cantonal et de professeur au Collège de Brigue.

La formation professionnelle ne dépendra plus dorénavant du chef de service de l'enseignement secondaire, mais aura son propre chef de service. C'est M. Maurice Eggs, de Sion, qui fut appelé à ce poste.

A la fin de l'année scolaire 1967/1968, 243 jeunes gens et jeunes filles obtinrent le diplôme commercial; 139, la maturité classique; 18, la maturité scientifique (Collège de Sion); 15, la maturité latin-sciences (Collège de Saint-Maurice) et 122, la maturité commerciale.

Enseignement secondaire du premier degré

Les écoles secondaires du 1^{er} degré totalisèrent 2670 élèves pour l'année scolaire 1967-1968; celles du Haut-Valais, 1388. Au début de 1969, un nou-

vel horaire fut introduit, qui comportait, en plus des branches obligatoires, des branches facultatives et des branches à option.

L'orientation professionnelle et l'éducation cinématographique ont été introduites dans toutes les écoles.

Ecole secondaires du deuxième degré

Au Collège de Sion, l'orientation scolaire et académique des étudiants a été confiée à M. Jacques Weiss, psychologue diplômé et collaborateur à l'Office d'orientation professionnelle, à Sion.

Quant aux collégiens du Haut-Valais, ils profitent largement de l'Office d'orientation professionnelle, créé en 1967 à Brigue.

Dans les collèges classiques pour jeunes filles, on s'est également préoccupé en 1968 de l'orientation académique. Pour le Collège Sainte-Marie-des-Anges à Sion, cette tâche a été remplie par l'Office d'orientation professionnelle, tandis qu'au Collège Regina Pacis à Saint-Maurice, des cours d'orientation de trois jours ont été dirigés par M. et Mme Jean-Blaise Dupont, psychologues-conseil.

Relevons dans ce dernier collège l'effort déployé afin de diriger les élèves des classes supérieures vers un travail indépendant et personnel, en confiant une partie de la responsabilité de la vie du collège à des groupes d'élèves.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, MÉNAGER ET DES ÉCOLES NORMALES

Enseignement primaire

La loi sur l'instruction publique de 1962 prévoyait un délai de cinq ans pour la normalisation de la durée de la scolarité et la généralisation de l'enseignement ménager. Echu le 31 août 1968, ce délai, contre toute attente, fut respecté. Aujourd'hui toutes les classes enfantines, primaires et ménagères du canton ont une scolarité d'au moins 37 semaines. La moyenne cantonale s'élève à 39,4 semaines.

Si dans 15 villages on a pu centraliser ou supprimer des classes, il a fallu créer au 1^{er} septembre 1968 les nouvelles classes suivantes: 11 classes enfantines, 30 classes primaires, 2 classes de développement, 6 écoles de promotion et 2 écoles ménagères.

Au début de l'année scolaire 1967/1968, entrait en vigueur le règlement du 5 septembre 1967 sur l'enseignement de la gymnastique. Au chapitre des innovations, citons une troisième heure hebdomadaire de gymnastique pour les garçons et une deuxième heure pour les filles. Un après-midi par mois consacré au sport peut cependant remplacer la troisième heure.

Enseignement ménager

L'enseignement ménager a été prodigué aux élèves régulières de 57 écoles ménagères, réparties en 139 classes.

Il s'est adressé également, par un cours de 300 à 400 heures à 18 classes de l'école de commerce; 4 classes de jeunes filles candidates à l'enseignement primaire; 21 classes d'élèves de l'école secondaire du 1^{er} degré et du collège classique, avec programme ménager inclus au programme régulier;

10 classes d'élèves de l'école secondaire ou apprenties, programme réparti sur 6 semaines de vacances.

Le nombre des élèves ménagères régulières est en constante régression.

Les cours de démonstration, les séances d'information aux anciennes élèves, aux adultes, demandent d'être largement intensifiés. Il faut que les portes de l'école ménagère soient ouvertes à un large public. On souhaiterait voir se développer la formule de conseillères ménagères, comme cela existe en économie rurale.

Ecole normale

La modification la plus importante de l'année 1968 est sans doute la division de l'école normale en deux cycles: le premier, d'une durée de trois ans, consacré exclusivement à la formation générale et à l'orientation professionnelle; le deuxième, de deux ans, servant en premier lieu à la formation méthodologique et pratique et au perfectionnement de l'enseignement en langue maternelle et en mathématiques. Trois groupes de branches à option complètent et enrichissent le programme obligatoire:

1. Langues, histoire.
2. Mathématiques, sciences naturelles.
3. Musique, chant, dessin.

Ajoutons enfin que la pénurie de personnel enseignant a nécessité l'augmentation du nombre d'admissions aux écoles normales et qu'un cours de formation accélérée d'une année a été créé dans les deux écoles normales de Sion. Pouvaient se présenter à l'examen d'entrée pour ce cours d'une année, les jeunes gens et jeunes filles en possession d'un diplôme ou d'une maturité.

P. BOURBAN

VAUD

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Réforme vaudoise et coordination romande

Quant à la réforme vaudoise, deux événements ont marqué l'année 1969:

- la désignation et l'entrée en fonctions, le 15 avril, du délégué à la réforme et à la planification scolaires, M. Fernand Barbay, jusqu'alors directeur des écoles primaires de Renens;
- la constitution définitive et les premières séances de la commission consultative du Conseil de la réforme et de la planification scolaires (CREPS); miroir de l'opinion publique, constituée par une équitable représentation des régions du canton, des grandes options politiques, des différents milieux socio-professionnels, elle est présidée par M. Philippe Junod, président des Tribunaux de la Broye.

Pour sa part, le Collège d'experts a élaboré le cahier des charges du délégué à la réforme, étudié les rapports déposés par les groupes de travail: structures, objectifs fondamentaux, régime scolaire, étude du recensement, formation des maîtres. Présidé jusqu'au début de décembre par le secré-